



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le six juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Patricia MONTAGNIER, Véronique SAUZEDDE, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Isabelle MAUBERT, Rémi CHABANAT, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :

Sandrine FAURE à Christian ROBIN
Anthony BOURBONNAUX à Céline DESSIMOND
Patricia LACHAMP à Patricia MONTAGNIER
Thierry SOULEYRAS à Cédric DAUDUIT
Franck ROUGIER à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDDE

DELIBERATION
Tarifs : Charges scolaires
N°2026/07/47

Objet : Finances Locales : Décisions budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les élèves scolarisés dans les écoles de la commune ;

AR Préfecture

063-216302653-20260706-20260747-DE
Reçu le 08/07/2026



Monsieur le Maire donne lecture des propositions à partir de la rentrée scolaire 2026/2027

- Ecole maternelle : 1420.00 €
- Ecole primaire : 930,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Fixe le montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles est fixé à
 - 1 420.00 € pour un élève de maternelle
 - 930.00 € pour un élève de primaire
- Cette participation est due par les communes concernées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Monsieur le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants et, le cas échéant, à signer toute convention ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour,
mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Orléat, le 6 juillet 2026

Le secrétaire

Véronique SAUZEDDE

Le Maire

Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260706-20260747-DE
Reçu le 08/07/2026